L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73, NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 7 JUIN 1865. entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS: MERCREDI MATIN, 7 JUIN.

Ventes à l'encan de ce jour.
Pour les détails et l'heure des ventes, voir aux annonces

Par D. E. Morphy—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un terrain avec bâtisses, face à la rue du Cirque, dans l'îlet borné par les rues Cirque, Perdido, St. Jean et Poydras.

Par G. Léaumont—à son magasin d'encan, canifs anglais, couteaux et fourchettes.

Par le même: Au No. 69, de la rue de Chartres, marchandises sèches.

Par Hoffman & Marks—au No 38 de la rue de Chartres, marchandises sèches étrangères et du pays, vêtements.

Par E. M. Jacobs—au No 38 du Passage de la Bourse, meubles, marchandises sèches, &c.; au No. 118 de la rue de la Douane, coffre-fort.

Par R. Gutierrez—rue Bourgogne, entre Conti et Bienville, meubles, tapis, vaisselle, &c.

Steamers de New-York.—Les steamers *Fung Shuey* et *Monterey* sont annoncés, dans les journaux de New-York, comme devant partir le 3 juin pour notre port.

Arrivée du gouverneur Wells.

Le gouverneur Wells est revenu hier de Washington et il a repris ses fonctions. On espère que M. Wells va pouvoir mettre à exécution les plans de réforme qu'il avait conçus quelque temps avant son départ. Il est à désirer que l'autorité militaire laisse au gouvernement civil de l'Etat une latitude plus grande que celle qu'il a eue jusqu'à présent. M. Wells paraît animé d'excellentes intentions; il est disposé à opérer toutes les réformes praticables pour sauvegarder les finances de l'Etat, et ceux-là seuls qui profitaient des dilapidations commises au détriment du Trésor peuvent trouver à redire à sa politique toute conciliante. Dans un moment où tous les efforts doivent tendre à l'apaisement des passions, l'intérêt d'une coterie ne peut l'emporter sur l'intérêt public, et il ne doit pas être permis à l'esprit de parti d'entraver des réformes dont l'urgence est reconnue par tous les gens impartiaux. L'une de ces réformes, la révision des listes électorales, est d'une importance vitale en vue de la réorganisation définitive de l'Etat, et les efforts du gouverneur Wells pour écarter des listes d'électeurs frauduleux et y substituer des listes de votants qui soient légalement citoyens de l'Etat, ne pourront qu'obtenir l'approbation générale. La sincérité du scrutin est la première condition d'un gouvernement républicain, et elle doit être la base indispensable de la reconstruction des Etats.

REOUVERTURE DU COMMERCE EN LOUISIANE.

Depuis la reddition des troupes du Trans-Mississippi sous les ordres du général Kirby Smith, la paix a pu être considérée comme virtuellement conclue, bien qu'elle n'ait pas encore été officiellement proclamée par le Président des Etats Unis. La paix faite, il est naturel qu'on soit impatient d'en recueillir les fruits. Mais la reddition de Kirby Smith étant venue après celle des autres armées, toute la région à l'Ouest du Mississippi se trouvait exclue de la grande mesure adoptée par le gouvernement de Washington pour la réouverture du commerce. Toute cette partie de la Louisiane qui se trouve à l'ouest du fleuve allait donc rester soumise aux restrictions rigoureuses qui pendant la guerre avaient rendu les relations commerciales impossibles dans certains cas, difficiles dans tous. Attendre un nouvel ordre, de Washington semblait bien pénible. Les besoins des populations étaient pressants, et il n'importait pas moins au commerce de la Nouvelle Orléans qu'aux habitants de la Louisiane occidentale de voir abaisser les barrières qui s'opposaient encore à des transactions mutuellement avantageuses.

C'est ce délai qu'a eu pour but d'abréger l'ordre du général Canby en date du 5 juin, dont nous avons rendu compte hier. Cet ordre déclare que tous les points de l'Ouest Louisiane qui sont en arrière de postes occupés par les troupes des Etats-Unis seront considérés comme étant dans les limites de l'occupation militaire et il révoque toutes les restrictions à la liberté des transactions commerciales. Or l'occupation de Shreveport par le général Herron rend cette mesure applicable à toute la partie de la Louisiane occidentale qui se trouve au Sud de la rivière Rouge; Shreveport, Natchitoches, Alexandrie et la région des Attakapas vont bientôt se retrouver en rapports directs avec la Nlle-Orléans. Des deux côtés on se prépare à l'ouverture de cette campagne pacifique, on cherche à renouer les anciennes relations et à mettre à profit la saison pendant laquelle la rivière Rouge est ouverte à la navigation.

La reprise des affaires n'est encore qu'un mouvement très faible, mais néanmoins on commence à se sentir comme ces ondulations légères précurseurs de la brise attendue avec impatience par la navigation après une accalmie. [illegible] verrons alors le mouvement s'accentuer complètement, une activité de bon augure succéder à l'état de stagnation qui attriste depuis si longtemps nos rues commerciales.

En septembre, les ports du Texas seront ouverts et cet Etat pourra nous envoyer son coton, ses bestiaux et ses grains en échange des marchandises accumulées dans nos grands magasins. Les cotons des anciennes récoltes qui ont échappé à l'incendie descendront de la région des rivières Rouge et Ouachita, et viendront s'ajouter à ceux de la nouvelle récolte pour activer le mouvement des affaires. Si la récolte de la Louisiane est encore faible, les produits se maintiendront à des prix élevés. Les cours du sucre et du tabac subiront en effet, l'influence de la demande de plusieurs millions de consommateurs qui, depuis trois ans, n'avaient pas accès sur notre marché. Aussi, sans nous laisser entraîner par de décevantes illusions, et tout en croyant qu'il faudra quelques années pour effacer les traces du passé, nous sommes persuadé qu'il y aura à l'automne prochain, un mieux relatif dans l'état de notre commerce. C'est le moment pour tous de mettre la main à l'œuvre pour déblayer les ruines et pour préparer les voies à un avenir meilleur.

Nous sommes tous frères.

Le Boston *Post* dit:

Nous pouvons avoir une aussi pauvre opinion de la rébellion que nous voudrons; nous pouvons mépriser les rebelles autant que le bon sens nous le permettra; mais l'homme judicieux ne peut oublier que le Sud fait partie intégrante de notre pays, commun et que ses hommes, sagement éclairés, sont nos concitoyens. En lui rendant service, nous nous rendrons service à nous-mêmes. Nous détruisons nos propres intérêts en soutenant et en encourageant les haines.

Dans l'exercice de la plus grande clémence possible, notre gouvernement trouvera, désormais, sur quelques strictes immunités constitutionnelles des Etats du Sud; mais il faudrait s'étudier à ne trancher que le moins possible au lieu de trancher le plus. La grande considération est de restaurer les Etats naguère en rébellion, aussi aisément et aussi vite que possible, dans leurs relations normales et pratiques avec le gouvernement fédéral.

Nous devons mettre en fait que le Sud nous haïra tant que nous ne lui aurons pas prouvé par notre généreuse conduite et notre tolérance libérale, que nous sommes résolus à être ses amis, envers et contre lui-même, et dans tous les cas. La relation morale d'une fraternité avec lui est encore à établir; ce sera l'œuvre du temps et d'un traitement honorable et juste. Nous ne pouvons forcer les opérations de la nature. On peut flatter le cœur humain mais non le changer. Nous ferions la plus sérieuse méprise au monde en imitant la vengeance du despotisme européen. Nous n'appartenons à l'Europe monarchique ni par les sentiments ni par les principes.

Le monde attend des Etats Unis à l'heure de leur triomphe quelque chose de mieux qu'une misérable imitation des rigueurs infernales de la Russie envers la malheureuse Pologne.

LA POLITIQUE DE PENDAISON.

Nous lisons dans le *Springfield Republican*, du Massachusetts:

Il y a trois hommes qui ne peuvent être pendus dans aucune circonstance. Ce sont les trois négociateurs reçus par le président Lincoln à la forteresse Monroe et avec lesquels il s'est entretenu librement et franchement pendant des heures. En aucun cas, ces négociateurs ne peuvent être pendus. "Figure de roi vaut grâce"; et nous imaginons que personne n'aura l'ambition d'intervenir dans ce legs de miséricorde. Ils sont parmi les premiers officiers. Un seul est au-dessus d'eux. Si Stephens, Hunter et Campbell sont épargnés, qui restera avec Davis?

Voulons-nous réellement en finir avec la rébellion? Alors ne faisons pas de martyrs. Les coups portés de sang-froid sont justement ce qui fait vivre les animosités.

En ce moment il y a des millions de femmes au Sud qui donneraient tout ce qu'elles ont pour sauver la vie de Davis, qui l'abriteraient comme Flora McDonald abrita le fugitif Charles Edward. Si l'on prend sa vie, elles sont prêtes à tremper leurs mouchoirs dans son sang, à rechercher des boucles de ses cheveux et à perpétuer, pendant un siècle, le sentiment de la vengeance. Si nous leur épargnons ce grief, dans cinq ans elles se rappelleront Jeff. Davis seulement comme l'auteur de calamités innombrables.

ACCUSATION DU GENERAL LEE.

(*World*)

Que la foi du gouvernement soit engagée à ce que le général Lee et ceux qui se sont rendus comme lui ne souffrent aucune pénalité, c'est ce qui sera admis par tous ceux qui ont quelques sentiments nobles. Et quand il s'agit d'un point d'honneur personne ne chercherait par des arguties à libérer le gouvernement d'une promesse évidente dont il a profité et par laquelle d'autres parties qui ont [illegible]

ETAT DES PRISONNIERS SOUS PAROLE PAR RAPPORT A L'AMNISTIE.

La correspondance suivante intéresse vivement les prisonniers sur parole, dans leurs rapports avec l'amnistie du président Johnson:

Nouvelle-Orléans, 5 juin 1865.

Colonel—J'ai l'honneur de vous prier de me dire si, dans l'opinion du général Canby, les prisonniers mis sous parole dans la convention passée entre les généraux Canby et Taylor, sont compris dans l'exception No 12 de la proclamation d'amnistie du président, ou s'ils peuvent, à moins qu'ils soient entravés par quelque autre exception, se présenter aux autorités compétentes pour prêter le serment requis par cette proclamation.

Je suis très respectueusement votre
Obéissant serviteur,
Jas. R. Currell,
Major de l'armée des E C.
Prisonnier de guerre sous parole.

Au lieut-col. C. T. Christensen,
A. A. Gén. Dépt. du Golfe.

Quartier-Général du Dépt. du Golfe.
Nlle Orléans, Le, 5 juin 1865.

Major—Je suis chargé par le major-général commandant de dire, en réponse à votre communication de cette date, qu'il est d'opinion que les prisonniers mis sous parole suivant le traité passé entre les généraux Canby et Taylor, les officiers de certains grades exceptés, ne sont pas compris dans l'exception No 12 de la proclamation de l'Exécutif du 29 mai.

La même proclamation, cependant, porte que les détails relatifs à l'administration du serment d'amnistie seront réglés par le secrétaire d'Etat et, à moins que ces règles aient été promulguées, il n'y a pas d'autorité ici qui ait le pouvoir d'agir dans l'espèce.

Très respectueusement,
Votre obéissant serviteur,
C. T. Christensen,
Lieut. Col, A. A. G.

Au major James R. Currell,
Prisonnier de guerre, sous parole,
Rue du Canal No 102, Nlle-Orléans.

John Mitchell.—Une correspondance de Washington à la *Presse* de Philadelphie rapporte ce qui suit à propos du rebelle irlandais, John Mitchell:

Un officier de l'armée de Sherman m'a dit ce matin qu'il avait eu une longue conversation avec John Mitchell, maintenant à Richmond, et que ce personnage est aussi violent que jamais dans ses attaques contre le gouvernement. John Mitchell dit que le Sud a été envahi, mais non soumis; et il établit une similitude de rapports entre les Irlandais qui combattent pour leur indépendance et les habitants du Sud qui ont combattu pour l'esclavage. Il dit que le Sud combattra encore pour l'indépendance, et quand un de ses compatriotes vient à parler de Meagher, il dit que Meagher était un Irlandais inconséquent et illogique.

FRANCE.

Correspondance du Courrier des Etats Unis.

Paris, 2 mai.

Les Américains résidant à Paris viennent de présenter à M. Bigelow, ministre des Etats Unis en France, une adresse dans laquelle ils rappellent les qualités de M. Lincoln, les grands services qu'il a rendus à son pays, et expriment leur douleur pour la perte de cet homme d'Etat dont la mort soudaine est un deuil national.

Le gouvernement anglais se tient en ce moment sur une réserve extrême au sujet des affaires d'Amérique. Deux interpellations qui ont eu lieu à la chambre des communes m'amènent à faire cette remarque. La première est venue de sir Cochrane, qui a demandé à sir Cardwell si les communications échangées entre le gouvernement et les commissaires du Canada ont produit quelque changement dans les projets relatifs aux dépenses à faire pour les fortifications des colonies anglaises de l'Amérique du Nord.

Le secrétaire d'Etat des colonies a répondu qu'aussitôt que les commissaires seraient arrivés à un résultat, on le communiquerait au parlement; mais qu'il *ne croyait pas utile de s'étendre davantage sur ce sujet pour le moment.*

La seconde est venue de sir White qui a demandé au secrétaire d'Etat de l'intérieur si le gouvernement avait résolu de retirer les droits de belligérants aux Etats Confédérés d'Amérique. Sir Grey a répondu qu'il croyait préférable de renvoyer à quelques jours cette motion.

Ce langage des organes du gouvernement britannique est caractéristique en ce qu'il indique une sorte d'indécision dans l'attitude qu'il lui convient de prendre à l'égard du gouvernement américain. Les événements qui viennent de s'accomplir aux Etats Unis et qui l'ont pris au dépourvu seront certainement dans un temps prochain une influence sérieuse sur les rapports de la vieille Angleterre avec la jeune Amérique.

De quelle nature sera cette influence? Sera-t-elle conciliante ou agressive? C'est sans doute ce que le ministère britannique n'a pu démêler encore dans le premier échange de dépêches qui a eu lieu entre Londres et Washington, et c'est aussi ce qui fait que dans l'incertitude où il se trouve, il ne veut rien préjuger sur les véritables dispositions du gouvernement américain, il ne veut pas se [illegible] vis à vis du parlement.

L'*Index*, de Londres, publie un long article sur la situation faite au Sud par les capitulations de Lee et de Johnston et examine la question de savoir si la résistance doit continuer dans les Etats éloignés, dans le Texas, par exemple, ou si la lutte armée entre le Sud et le Nord est terminée [illegible] ni la guerre. L'*Index* conseille [illegible] l'Union est à jamais impossible et que les événements militaires et politiques ont constitué une puissante nationalité que le Nord ne peut dissoudre malgré tous ses efforts.

Ici, c'est toujours du voyage de l'empereur en Algérie qu'on se préoccupe le plus. Les proclamations que l'empereur a adressées successivement aux colons et aux Arabes, ont été merveilleusement accueillies, aussi bien qu'en Algérie. Il n'est personne qui ne les regarde comme la préface de décisions importantes et sans doute de réformes sérieuses et efficaces, puisqu'elles auront été préparées par le souverain sur le terrain même de leur application.

C'est le propre de toutes les déclarations émanées de l'empereur, d'être reçues avec attention; [illegible] la France et souvent pour l'Europe un véritable événement.

Le gouvernement a, dit-on, le vif désir que la session finisse le 15 juin, ce qui paraît très difficile, et voici pourquoi. Le rapport de M. O'Quin, sur le budget, vient d'être déposé. Huit jours pour l'impression et au moins autant pour la distribution et l'examen de celui-ci par les députés, et l'on verra que la discussion ne peut guère commencer que du 21 au 30 de ce mois. Si donc la session devait finir le 15 juin, il faudrait renvoyer à l'an prochain presque toutes les nombreuses lois soumises au Corps législatif. Cependant je dois avouer que les commissions déploient une grande activité, au palais Bourbon, pour ne pas être cause d'un retard dans l'expédition des affaires.

La loi de la contrainte par corps, continue à soulever de grandes objections dans la commission qui l'examine. L'empereur [illegible] et marchera-t-il à ce point de vue, en avant de tout le monde? Je le crois.

Quid aux chèques, reviendront-ils jamais? C'est encore douteux. La commission n'est pas d'accord; [illegible] d'un avocat de talent, comme M. Olivier, d'un orateur éloquent, comme M. Darimon, et d'un négociant compétent, comme M. Pouyer Quertier, pour triompher de toutes les objections. La commission des chèques se croyait sûre de son fait. En arrivant à la chambre, elle pourrait bien ne plus l'être.

On s'attend à de vives discussions sur des questions financières, notamment le budget de la ville de Paris, les divers budgets extraordinaires, et surtout, comme je vous le disais, le projet de loi réclamant 300 millions pour travaux extraordinaires dont les ressources seront fournies en partie par une vente de forêts de l'Etat. On croit à des luttes parlementaires pour le moins aussi vives que celles qui ont eu lieu pour les débats de l'adresse.

CHRONIQUE LOCALE

Première Cour de District.—Le jury a prononcé l'acquittement de Francisco Carro, accusé d'avoir volé deux mulets appartenant à F. Villeré et évalués à quatre cents piastres. Les animaux avaient disparu des écuries du propriétaire, qui les a trouvés dans le bois, derrière Alger, près d'un endroit où le prévenu cueillait des mûres.

H. Ribbery, homme de couleur, accusé de vol de pantalons dans la rue Poydras, a été acquitté. Le plaignant avait quitté la ville.

Wm Casey et Jean Tobin, accusés d'avoir volé quatre balles de coton à Luke Ellery, ont été acquittés, à la demande de l'avocat de District. Il n'y avait pas de preuves contre eux.

Un greenback de cent piastres—Un mari avait chargé sa femme de garder pour lui un beau greenback de cent piastres; la femme alla prendre dans la rue l'air et, rencontrant une amie qui avait soif, pria quelqu'un de lui procurer du liquide. Une partie du greenback y passa. Les deux amies se désaltérèrent, se fortifièrent, s'excitèrent et il s'ensuivit une de ces querelles qui ne manquent jamais d'attirer la police. La police intervint et la femme au greenback fut escortée au poste; elle n'en sortit qu'après avoir acquitté une amende de quinze piastres.

Le mari reçut soixante-seize piastres qui avaient échappé au naufrage.

Amende.—Une personne qui avait insulté la police au marché aux légumes, a été condamnée à dix piastres d'amende.

Au Workhouse.—Une femme de couleur qui avait proféré de terribles menaces contre des blancs a été envoyée au Workhouse pour deux mois.

Accident.—Willis, jeune garçon de couleur, est tombé, hier, d'un balcon du deuxième étage du No 18 de la rue Franklin et s'est grièvement blessé.

La police l'a fait transporter à l'hôpital.

Misère et maladie.—La police a découvert, au No 295 de la rue des Magasins, une femme et deux enfants qui étaient malades et privés de secours. On a pris soin d'eux.

Ponts et ruisseaux—Les ponts de l'angle des rues Foucher, Poeyfarré et Delord, sont en mauvais état.

—Sont cassés les ponts du coin des rues Harmonie et Annonciation; celui du coin des rues Harmonie et Tchoupitoulas; celui du coin des rues Quatrième et Foucher; celui du coin des rues Ste-Marie et Prytanée; celui du coin des rues Septième et Constance.

Sont ce les seuls?

—Le ruisseau de l'angle des rues Bonaparte et Tchoupitoulas a grand besoin d'être nettoyé.

Est-ce le seul?

Apoplexie—Martin Raminger, français, âgé de 39 ans, est mort d'apoplexie, dans la nuit du 5 au 6 courant, au No 124 de la rue du Cirque. Il exerçait la profession de tailleur et n'était pas marié.

Accusations de vol—Le recorder Vennard a envoyé, hier, devant la Première Cour de District, Joseph Frazer, accusé d'avoir volé une bague en diamant, de l'argent et d'autres objets, évalués à mille piastres. Wm Wright, homme de couleur, accusé [illegible] chez M. T. W. Chase [illegible]

2e Edition d'hier soir.

LE GOUVERNEMENT RESTAURE DE LA VIRGINIE.

Le gouverneur Pierpont qui vient d'entrer dans ses fonctions officielles à Richmond, est identifié avec l'histoire de l'Etat depuis le premier mouvement qui fut fait pour sa réorganisation. En 1863, l'Etat de l'Ouest Virginie fut formé et admis dans l'Union. Le gouverneur Pierpont transféra alors le siège du gouvernement de la Virginie à Alexandria, et fut bientôt après réélu à la place qu'il occupe à présent, par le vote des citoyens habitant ces portions de l'Etat qui étaient comprises dans les lignes de l'armée unioniste. Pierpont naquit en 1815, dans le comté de Marion, Virginie et fut gradué au collège de Meadville, en Pennsylvanie. Il exerça ensuite comme avocat. Le lieutenant-gouverneur L. C. P. Cowper est né à Portsmouth, Virginie et est avocat de profession. Le colonel Chas. M. Lewis, secrétaire d'Etat, est de Rockingham, comté de Virginie, et le trésorier W. W. King était autrefois membre du congrès, représentant le district de Norfolk. Comme d'après la constitution amendée de la Virginie, adoptée en février dernier, toute personne qui aura, depuis le 1er janvier 1861, donné volontairement aide et assistance, de quelque manière que ce soit, à la rébellion contre le gouvernement des Etats-Unis, doit être privée du droit de suffrage, le Richmond *Whig* présume qu'un des premiers actes officiels du gouverneur Pierpont sera de convoquer en session extraordinaire la législature nouvellement élue, dans l'intention de remédier, avec des clauses convenables, à l'incapacité électorale ou politique dont les neuf dixièmes des votants de la Virginie sont frappés par la nouvelle constitution.

LE BILL DE FRANCHISE ELECTORALE DANS LE TENNESSEE.

Le sénat du Tennessee a passé un bill qui prive du droit de suffrage pendant six années plus de la moitié de la classe électorale de cet Etat, et la Chambre après beaucoup d'opposition est parvenue à en adopter un qui frappe d'interdiction politique la même classe pour cinq ans seulement. Ce bill a passé par un vote de 36 contre 26. Un membre alors ayant proposé d'exempter de toutes charges publiques, et pour ce même espace de temps, les personnes dont les droits politiques étaient ainsi suspendus, la Chambre s'est prononcée de nouveau contre les partisans de la liberté électorale, en rejetant cette dernière motion par 42 voix contre 29.

Nouvelles du Nord

JUSQU'AU 3 JUIN,
PAR LA MOBILE.

(Dépêches du *N. O. Times*.)

Marché de New York.

New York, 3 juin—Les fonds sont languissants. L'or est inactif à 136 7/8—Exportations de la semaine: deux millions.

L'argent est plus facile—Le change est nominal aux cotes antérieures—La farine a baissé de 5 cents.

Le coton est à 45 cts.

Le général Custar en route pour la Nlle-Orléans.

Louisville, 4 juin, 3 P. M.—Le général Custar est arrivé hier en route pour la Nlle-Orléans. Il n'y a rien d'important de l'Est.

LES PREMIERS ACTES DE M. JOHNSON

(Extrait de la *France* du 11 mai.)

Les événements qui se sont passés en Amérique, depuis la catastrophe du 14 avril, ne justifient que trop les prévisions de ceux qui en redoutaient le contre-coup sur la direction de la politique des Etats Unis.

Le nouveau président, Andrew Johnson, en prenant les choses au point où les avait laissées la mort inattendue de M. Lincoln, ne paraît pas, au moins jusqu'à ce jour, s'être inspiré des mêmes sentiments de modération et de générosité qui animaient son regrettable prédécesseur. C'est l'impression qui résulte de ses premiers discours et de ses premiers actes.

Sans doute, l'indignation causée par un crime abominable, qui a été si vive dans le monde, a dû être extrême en Amérique, et il est naturel que les déclarations de M. Johnson, placé tout à coup en face de la responsabilité du pouvoir, se ressentent d'une émotion si légitime. Nous ne pouvons, d'ailleurs, à cette distance, apprécier avec exactitude quelle a été la force de soulèvement de l'opinion en présence d'attentats odieux, et jusqu'à quel point le nouveau chef du gouvernement a pu être entraîné par le courant populaire.

Mais, après ces premiers moments, le calme et la raison doivent reprendre leur empire. M. Johnson vient de prononcer un discours dont nous n'avons pas encore le texte sous les yeux, mais qui, si l'analyse télégraphique en est fidèle, offrirait un pénible contraste avec le programme si sage de M. Lincoln. Le nouveau président parle de punir les chefs de la rébellion, d'anéantir leur position sociale, de les ruiner, de dédommager avec leurs biens confisqués les hommes restés fidèles à l'Union dans les Etats confédérés.

M. Lincoln tenait un langage bien différent et pourtant sa fermeté ne pouvait être mise en doute, car pendant quatre années d'une crise sans exemple dans l'histoire des peuples, il avait maintenu ses résolutions contre tous les revers de la fortune.

Est-ce que le crime [illegible] motiver ce changement de politique?

M. Johnson a désavoué le général Sherman qui avait arrêté avec le dernier général et la dernière armée des confédérés un arrangement analogue à celui qui était intervenu entre le général Grant et le général Lee. Nous ne saurions dissimuler la difficulté de reconnaître, en examinant les termes de cet arrangement, que le général Sherman avait excédé les limites de ses pouvoirs, et qu'il ne lui appartenait pas d'engager son gouvernement sur une question aussi grave que celle de l'amnistie. Mais il en avait référé lui-même à Washington, et les circonstances au milieu desquelles [illegible] son initiative. Car il terminait la guerre avec le Sud, au moment même où l'assassinat de Lincoln pouvait la prolonger, en créant des complications nouvelles et en faisant renaître des espérances.

Cependant, Sherman, l'héroïque Sherman, le vainqueur de la Géorgie et des deux Carolines, le plus hardi des généraux américains, le plus intrépide, le plus fécond en ressources, celui qui avait pénétré au cœur des Etats confédérés, et qui avait pris une part si glorieuse au triomphe de la cause fédérale une part si grande, Sherman a été non seulement désavoué, mais frappé de suspicion, mais remplacé dans le commandement en chef de son armée.

Cet acte et les discours de M. Johnson ont produit en Europe une impression fâcheuse. Autant l'opinion publique avait applaudi à ce noble arrangement arrêté sur le champ de bataille entre le général Grant et le général Lee, et à l'admirable modération que M. Lincoln apportait dans ses résolutions si générales, autant elle verrait avec peine les ressentiments et les vengeances se substituer à l'équité et à la générosité,—compagnes ordinaires d'un pouvoir fort et national,—contre le Sud vaincu et désarmé.

LA FLIBUSTERIE.

Le ballon de la flibusterie a crevé bien vite. On arrête les émigrants à San Francisco et, voilà que le *Sud*, un des organes de la flibusterie donne le coup de grâce aux grands projets d'Ortega:

La conduite du gouvernement à San Francisco, en retenant une expédition d'*émigrants* pour la Sonora, semblable à celles qui sont ici sur le tapis, fera l'effet d'une serviette mouillée sur ce genre d'entreprises, qui paraissait ici en si bonne voie. Le fait que les autorités n'ont pas essayé de molester les émigrants jusqu'à ce qu'ils fussent tous à bord, et sur le point de mettre à la voile, prouve ce que nous disions: que le silence du gouvernement durant les préparatifs, ne signifie pas qu'il approuve la chose. Ce n'est que lorsque les gens tentent de *quitter* le pays que les lois de neutralité sont violées. Les entrepreneurs de cette *idiote* affaire de la Sonora, parce qu'on ne les a pas empêchés de rassembler des émigrants, en ont conclu qu'ils n'auraient pas de difficultés pour le reste. Mais la détention de la bande à San Francisco démontre leur grossière erreur, et ceux qu'on a pu égarer parmi nous feront bien de profiter de l'expérience de leurs frères et amis sur les rives du Pacifique. Le gouvernement ne tolérera pas une violation si flagrante de la neutralité, et ne permettra pas le départ d'expéditions hostiles; ce serait folie aux intéressés d'espérer le contraire.

Proclamation de l'Empereur aux Arabes.

(Voici le texte complet de ce mémorable document, dont nous n'avons pu donner qu'un résumé télégraphique incomplet:)

Lorsqu'il y a trente-cinq ans, la France a mis le pied sur le sol africain, elle n'est pas venue détruire la nationalité d'un peuple, mais, au contraire, affranchir ce peuple d'une oppression séculaire; elle a remplacé la domination turque par un gouvernement plus doux, plus juste, plus éclairé. Néanmoins, pendant les premières années, impatients de toute suprématie étrangère, vous avez combattu vos libérateurs.

Loin de moi la pensée de vous en faire un crime; j'honore, au contraire, le sentiment de dignité guerrière qui vous a portés, avant de vous soumettre, à invoquer par les armes le *jugement de Dieu*. Mais Dieu a prononcé, reconnaissez donc les décrets de la Providence qui dans ses desseins mystérieux, nous conduit souvent au bien en trompant nos espérances et faisant échouer nos efforts.

Comme vous, il y a vingt siècles, nos ancêtres aussi ont résisté avec courage à une invasion étrangère, et, cependant, de leur défaite date leur régénération. Les Gaulois vaincus se sont assimilés aux Romains vainqueurs, et de l'union forcée entre les vertus contraires de deux civilisations opposées, est née, avec le temps, cette nationalité française qui, à son tour, a répandu ses idées dans le monde entier. Qui sait si un jour ne viendra pas où la race arabe régénérée et confondue avec la race française, ne retrouvera pas une puissante individualité semblable à celle qui, pendant des siècles, l'a rendue maîtresse des rivages méridionaux de la Méditerranée?

Acceptez donc les faits accomplis. Votre prophète le dit: *Dieu donne le pouvoir à qui il veut* (chap. 2, verset 248). Or, ce pouvoir que je tiens de lui, je veux l'exercer dans votre intérêt et pour votre bien.

Vous connaissez mes intentions; j'ai irrévocablement assuré dans vos mains la propriété des terres que vous occupez; j'ai honoré vos chefs, respecté votre religion; je veux augmenter votre bien-être, vous faire participer de plus en plus à l'administration de votre pays [illegible] aux bienfaits de la civilisation [illegible]

ceux qui représentent mon autorité. Dites à vos frères égarés que tenter de nouvelles insurrections serait fatal pour eux. Deux millions d'Arabes ne sauraient résister à quarante millions de Français. Une lutte d'un contre vingt est insensée! Vous m'avez d'ailleurs prêté serment et votre conscience, comme votre livre sacré, vous obligent à garder religieusement vos engagements (chap. 8, du *Repentir*, verset 4).

Je remercie la grande majorité d'entre vous dont la fidélité n'a pas été ébranlée par les conseils perfides du fanatisme et de l'ignorance. Vous avez compris qu'étant votre souverain, je suis votre protecteur; tous ceux qui vivent sous nos lois ont également droit à ma sollicitude. Déjà de grands souvenirs et de puissants intérêts vous unissent à la mère patrie; depuis dix ans, vous avez partagé la gloire de nos armes, et vos fils ont dignement combattu à côté des nôtres en Crimée, en Italie, en Chine, au Mexique. Les liens formés sur le champ de bataille sont indissolubles, et vous avez appris à connaître ce que nous valons comme amis ou comme ennemis.

Ayez donc confiance dans vos destinées, puisqu'elles sont unies à celles de la France, et reconnaissez avec le Koran que *celui que Dieu dirige est bien dirigé*. (Chapitre 7, *El Araf*, verset 177.)

Alger, le 5 mai 1865.

Napoleon.

—Nous lisons dans la *Cloche* [*Kolokol*] de M. Hertzen:

"Au nombre des personnes auxquelles l'entrée en Russie est interdite, se trouve le prince Napoléon, celui qui est aujourd'hui l'empereur Napoléon III. La liste imprimée se trouve à toutes les douanes frontières de la Lithuanie, à Tauroggen, Wirballen, &c. Mais par courtoisie, sous le nom du prince on a eu soin d'ajouter: "*S'excuser le plus poliment possible.*"

—On annonce deux nouveaux livres de M. About, qui ne sont rien moins que des romans: l'un intitulé le *Manuel du Citoyen*, l'autre le *Message de la France.*

—*L'Anti-Pape et l'Anti-Guizot*, un livre dont le titre est assez significatif, vient de paraître à la librairie centrale du boulevard des Italiens. L'auteur signe: "Un solitaire de Montmartre" et annonce qu'il veut défendre la société moderne contre l'Encyclique de Pie IX, et contre les *méditations* de M. Guizot. Cette publication obtient un grand succès.

CHRONIQUE LOCALE.

Conflit d'autorité à propos du salaire des officiers de la ville.—Nous trouvons dans les journaux du matin les pièces suivantes:

Washington, D. de C., 21 mai 1865.

Monsieur—En votre qualité de Trésorier de la ville, je vous notifie par la présente de ne payer aucun warrant tiré sur vous pour des salaires individuels, pour des matériaux pour des usages publics et pour d'autres objets quelconques, qui peuvent avoir été autorisés par le Col S. M. Quincy, colonel d'un régiment de volontaires de couleur d'infanterie de la Louisiane, ou par aucune autre personne agissant ou prétendant agir en vertu de la nomination du major général Banks, commandant le département du Golfe, attendu que le dit général Banks a agi contrairement à la loi, et que ses procédés sont désapprouvés par le Président des Etats Unis, en suspendant les autorités civiles de la ville de la Nlle Orléans et en renversant les lois et ordonnances faites pour le bon gouvernement de cette ville.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur.
J. Madison Wells,
Gouverneur.

A J. S. Walton, Trésorier de la ville de la Nlle Orléans,

Mairie de la Nlle-Orléans.
Hôtel de Ville, 1er juin 1865.

Au major-général N. P. Banks, commandant le département du golfe:

Général—J'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant concernant la situation du gouvernement actuel de la ville.

M. Howell, le contrôleur de ville, me rapporte que pendant l'absence que j'ai faite hier pour aller voir la crevasse, il a reçu du gouverneur Wells une lettre qui l'informe que le changement opéré dans le gouvernement municipal avait été mis de côté et désapprouvé à Washington et qui le prévient de suspendre tous payements à moins que ce ne soit à ses risques et périls; qu'en conséquence il a cessé de tirer des warrants; et, je suis informé qu'il a pris possession de divers comptes et réquisitions qui avaient été approuvés par les différents bureaux et qui se trouvaient au bureau du secrétaire de la mairie. Je suis informé également qu'une semblable lettre du gouverneur Wells a été reçue par le trésorier de la ville et qu'en conséquence de cela certains Députés commissaires des rues, nommés sous mon administration, se sont vu refuser leur salaire. Je n'ai pas vu M. Walton et je ne puis dire encore ce qu'il fera. J'apprends qu'il désirait me consulter à cet égard, mais malheureusement mon absence s'est prolongée au delà des heures de travail du bureau, et je ne puis savoir encore quel parti il prendra.

Dans les circonstances particulières où je me trouve placé, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de vous rapporter ces faits avant d'agir.

J'ai l'honneur d'être, très respectueusement, votre obéissant serviteur,
S. M. Quincy,
colonel des V. des E. U., maire par intérim.

—Le Trésorier de la ville, après s'être consulté avec le Maire, a recommencé le lendemain à faire ses paiements. Les documents suivants complètent l'historique de l'affaire.

Quartier-général, Département du Golfe, Nlle-Orléans, 2 juin 1865.

(Extrait)

3—Le colonel S. M. Quincy, réintégré dans les fonctions de Maire de la ville de la Nlle Orléans, ayant rapporté que le contrôleur de la ville met en question son autorité à exécuter toutes les fonctions de son emploi, ordre lui est donné par le présent de tirer des mandats, et d'exécuter [illegible] de la ville et assurer la paix publique [illegible] jusqu'à ce que des instructions officielles soient reçues du gouvernement à Washington.

Par ordre du Major-général Banks,
J. C. Stone, capitaine, et A. A. G.

Mairie de la Nlle-Orléans,
Hôtel de Ville 3 juin 1865.

Au Major-général N. P. Banks &c.

Général: J'ai l'honneur de rapporter qu'en conformité avec l'ordre spécial No 135, le contrôleur de la ville a repris ses fonctions officielles.

J'ai l'honneur, &c.
S. M. Quincy,
Maire par intérim.

Goelette Louisa.—La belle goélette LOUISA partira positivement, VENDREDI, le 9 du courant pour Vera Cruz et y apportera les malles. Les lettres et journaux doivent être déposés à la poste.

FEUILLETON.

LES JALOUX.

LE GENERAL CHARDIN,

PAR A. DE GONDRECOURT.

XXXIX.—Suite.

A cette besogne souvent périlleuse, Cazille fit des prodiges de courage, y brûla ses doigts, ses cheveux et ses jupes. Marinette, plongée dans une torpeur profonde, regardait l'incendie avec une sombre tranquillité. Le docteur faisait pitié. Après avoir épuisé ses forces au sauvetage de son cabinet, il était tombé anéanti, haletant, près de sa fille, qu'il tenait embrassée et sur laquelle il pleurait comme un enfant! Les gens du village se montrèrent secourables et empressés, moins Saturnin, qui pérora beaucoup sur la nécessité, cruellement démontrée d'une fontaine publique, mais ne se donna qu'un mouvement nonchalant. Le curé Dubois y perdit sa soutane, mais donna une idée de l'intrépide valeur des anciens dragons d'Espagne. Quant à Jules Bernard, il était allé à Miradoux, dès le matin, chez son notaire, et on ne l'attendait qu'à la nuit.

Dès que les flammes furent aperçues du château la comtesse fit atteler et arriva sur le lieu du sinistre. Elle avait pris Nicolas dans sa voiture, et ses gens la suivaient en courant. Nicolas se joignit aux plus vaillants, et ses robustes épaules portèrent, à travers les jets embrasés de la fournaise, des meubles que lui seul pouvait soulever. Lorsqu'il fallut céder à la violence de l'incendie, lorsqu'il fut devenu impossible d'affronter le danger sans se vouer à une mort certaine, le vieux soldat cria de sa voix retentissante:

—Enfants, laissez brûler, il n'y a plus rien à faire ici qu'à *regarder*.

—Pardon, mon ami, lui dit la comtesse, il faut porter ces pauvres gens dans ma voiture. Et elle montra Marinette et son père.

Nicolas obéit sur-le-champ. M. Parmentier et sa fille furent transportés dans la calèche de Mme Chardin. Le concierge monta sur le siège avec le cocher qui reprit, au pas, le chemin du château. Marinette et le docteur étaient muets, immobiles, comme paralysés l'un et l'autre.

Cazille suivait à pied la voiture. On eût dit ce convoi dont l'art nous a fait une peinture naïve, triste et vraie tout à la fois, en donnant un chien fidèle pour unique et dernier ami au défunt conduit au cimetière des pauvres!

—Tiens! s'écria Nicolas en se retournant. Et la bonne qu'on a donc fait!.... Montez donc ma chère femme, vous avez assez travaillé, nom d'une pipe!

La comtesse entendit ce mot, mit la tête à la portière, vit Cazille, l'appela et lui ouvrit sa voiture.

Cazille ne se fit pas prier. Elle s'assit, souillée de cendres et d'eau bourbeuse sur les riches coussins du carrosse, regarda Marinette avec une indicible expression de tendresse, et comme par coquetterie maternelle, elle lissa les cheveux de la belle enfant sur son front sans chaleur. La jeune fille tendit une main à sa nourrice, et la nourrice porta cette main passionnément, mais en silence, à ses lèvres.

La baronne de la Perche n'était pas aussi mauvaise qu'elle le voulait paraître. Elle s'émut de l'infortune des Parmentier, les reçut avec compassion et trouva bien que sa fille les installât au château. Toutefois, lorsque le docteur se fut mis au lit où une forte fièvre devait le retenir pendant plusieurs jours, elle dit à la comtesse:

—Ma chère Sydonie, voilà bien des malheurs à la fois sur cette pauvre famille. Je ne suis pas étonnée que ce Parmentier ait offensé Dieu par quelque affreux péché [illegible]

combattre Jules Bernard. Mme Chardin avait proposé divers stratagèmes, tous médiocres, tous insuffisants. Pour le moment, il n'y avait qu'à se barricader, et, en dernier ressort, il fallait faire jouer à l'intrépide Nicolas le rôle dévolu au capitaine et à Landry. Mais la tête de Nicolas valait-elle son brave cœur? L'honnête soldat serait-il à la hauteur de sa mission? Pouvait-on l'opposer à l'astucieux Bernard? Et puis, enfin, comment l'instruire du formidable secret.... n'est-ce pas s'aventurer avec toute chance contre soi?

La comtesse hésitait à conclure. Elle hésitait d'autant plus qu'elle avait le ferme espoir de voir arriver Chalonne et Landry. La nuit descendait sur le coteau de Rouillac, et les deux pauvres femmes s'entretenaient encore de leurs terreurs, de leurs espérances. Elles se tenaient dans un boudoir qui s'ouvrait sur la cour d'honneur et les ormeaux de la grande allée.

—Tais-toi!... écoute! s'écria la comtesse.

—Quoi? demanda Marinette.

—J'ai entendu un coup de fouet dans le vallon ....pour sûr, j'ai entendu.... encore un.... Ils arrivent! ils arrivent!

Mme Chardin ouvrit une fenêtre avec précipitation; le vent s'y engouffra portant, avec une odeur de pluie et de fumée qui venait de la maison incendiée, le bruit intermittent et cadencé de deux fouets de poste ainsi qu'un son de grelot.

Marinette se jeta dans les bras de sa nièce. Les deux amies s'agenouillèrent et dirent ensemble:

—Merci, Dieu puissant! merci, Vierge bonne!

Sortons de Rouillac pendant qu'on y arrive, et entrons à Paris quand d'autres voyageurs font claquer leurs fouets au pied de l'avenue du château de la comtesse Chardin.

Dans un hôtel voisin du ministère de la guerre, rue Saint-Dominique, le général Chardin causait d'affaires avec le représentant de la maison Bazin et Ce, lorsque son valet de chambre lui apporta le courrier du matin.

—Y a-t-il des lettres de Rouillac?

—Oui, monsieur le comte, une arrivée hier pendant votre absence; elle est lourde et affranchie.

—Mettez le tout sur ma table, répondit le général.

Et, se tournant vers la personne qui tenait avec lui la cheminée, il ajouta:

—Les grosses lettres affranchies ne sont pas très urgentes.

—Pardon, monsieur le comte, interrompit le domestique, la lettre porte: *Très pressée.*

—Voyons.... Ecriture inconnue.... les solliciteurs sont, en effet, toujours très pressés; il n'en est pas un qui ne veuille aller plus vite que les violons.... Vous me disiez donc, mon cher monsieur Bazin, que mon neveu Landry fait merveille dans votre maison?

—C'est un modèle d'application, et s'il est vrai que la médecine ne lui ait pas trouvé grand zèle, je dois déclarer que je lui reconnais, moi, une rare intelligence des affaires industrielles. Votre neveu fera son chemin, mon général.

—Ah! je crois bien! il a un fameux chef de file pour aller de l'avant, je vous en réponds. Il est amoureux et il a du cœur comme un lion. Ainsi, vous l'avez mis à l'épreuve...... tant mieux.

—Oui. Nous avons une affaire très épineuse à traiter en Belgique, et c'est lui que nous avons choisi....

—Je sais cela, il est venu me voir hier et m'a tout raconté. Est-il parti?

—Cette nuit même.

—Sera-t-il bientôt revenu? J'aurais voulu l'embrasser avant de retourner en Gascogne et j'espère prendre mon vol d'ici à quatre ou cinq jours.

—Oh! vous le verrez. Nous pensons que quarante-huit heures lui suffiront. Comptons le trajet.... Assurément, vous le verrez. Son absence doit être si courte, qu'il nous a prié de retenir ses lettres.

—Alors, envoyez-le moi dès qu'il arrivera.

—Je n'y manquerai pas, mon général. Comptez sur moi pour pousser votre neveu. On est trop heureux de rencontrer de pareils hommes. Mais je vous retarde quand vos heures sont si précieuses, permettez-moi de prendre congé.

—Je ne vous retiens pas, car j'attends avec le ministre.... Adieu, monsieur Bazin.

Le général revint à sa cheminée, après avoir conduit le patron de Landry jusqu'à son antichambre, et comme il tenait toujours à la main la lettre arrivée de Rouillac, il la décacheta négligemment en se disant:

—Ils sont un peu âpres à la curée, mes chers pays, et Chalonne vivait de l'avalanche de requêtes que je reçois ici des bords fleuris du Gers. Que me veut celui-ci?

Une lettre sous enveloppe s'échappa des feuilles qui la contenaient et tomba sur le tapis. Le comte n'y prit pas garde, ou, du moins, ne la ramassa pas. Il courut à la signature du papier resté dans sa main.

—Tiens! fit-il avec quelque surprise. Lucrèce Rosier! Je sais bien la place qu'elle veut la pauvre fille. Elle plaide sans doute pour son cher Jules.... Non, mille fois non, je ne céderai jamais; Jules est un misérable [illegible]

La voix du général baissa tout à coup; ses oreilles se colorèrent d'un rouge vif qui vint enflammer ses joues. Il s'arrêta dans la lecture qu'il venait d'entreprendre, se frotta les yeux comme s'il eût voulu ranimer leur clarté, puis, cédant à la vive douleur d'une crispation nerveuse, il tomba dans un fauteuil, en s'écriant:

—Mais elle est folle, cette fille!... elle est insensée!

Alors, son regard s'arrêta sur la lettre qui était sur le tapis. Il la ramassa avec précipitation, examina le cachet armorié, reconnut l'écriture de sa femme, et se dit:

—Eh! bien! après?...... Est-ce qu'elle ne peut pas écrire à Lucrèce?.... Est-ce la première fois qu'elle lui aurait écrit!... [illegible]

Il ouvrit la lettre, la lut en s'y reprenant à trois fois, se redressa d'un bond furieux, et, en s'apercevant dans la glace de la cheminée, il se fit peur tant il y avait de honte, de colère et d'atroce douleur sur ce visage loyal [illegible]

Il tomba sur un fauteuil et murmura: [illegible] pauvre insensé qui avait bâti son bonheur sur l'amour et l'amitié, je n'ai donc jamais vu ces cheveux blancs!... Est-ce que la jeunesse pardonne aux vieillards? L'enfance n'est-elle point barbare toujours, et l'oiseau qui lui dispute son nid ne nous apprend-il pas que nous devons nous déchirer? C'est une [illegible] Elle.... allons! impossible, Lucrèce ment, cette lettre ment, Chalonne!...

Le général s'arrêta, un flot d'écume borda ses lèvres devenues blanches de fureur. Il reprit la lettre de Lucrèce et la lut lentement, s'interrompant à divers passages pour en comparer le texte avec celui du billet écrit par la comtesse au capitaine.

A continuer.

Décédée le 6 juin 1865, à midi, Antonia Louise DuBuisson, à l'âge de trois ans, née à la Nouvelle Orléans, fille cadette de Antoine DuBuisson et de Joséphine Azelie Gobert. Les amis et connaissances des familles Gobert et DuBuisson sont priés, sans autre invitation, d'assister aux funérailles qui auront lieu ce jour, à cinq heures P. M. précises. Le corps est exposé au coin des rues Ursulines et Romain.

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 6 juin.

Nous n'avons à constater d'amélioration dans aucune des branches du commerce. Le coton a été encore plus faible qu'hier; il s'en est vendu un peu plus de 150 balles et les acheteurs ont eu l'avantage.—Les derniers avis de New York sont de samedi dernier, date à laquelle l'or était coté à 136 7/8 et le coton middling à 45 cents, mais les qualités fines (fine grades) étaient plus fermes et haussaient. La dépêche ajoutait que l'exportation de l'or s'était élevée dans la semaine, à $2,000,000.—On disait, ce matin, qu'il avait été reçu une dépêche hier, dans laquelle le coton middling était coté à plus bas prix; nous ignorons si le bruit était fondé. Il n'était pas question de l'or dans la dépêche.

Le marché de notre ville n'a guère varié. L'or a ouvert à 134 à 134 1/2 et a fermé à 134 1/2—de même qu'hier soir, mais le mouvement était beaucoup moins prononcé. Les transactions embrassent $1,500 piastres, en deux lots, à 131, $1,200 et $5,000 à 131 1/2 et environ $10,000, en deux ou trois lots, à 131 à 131 1/2.—Notre dernier bulletin annonçait que de petites sommes s'étaient vendues à 135; nous avons appris, depuis lors, qu'un lot de $6,000 avait changé de mains à ce taux.—Il n'a pas été annoncé de ventes d'argent; les demi-piastres américaines sont cotées à 121 à 126 et les piastres mexicaines à 132 1/2 à 135.

Le change étranger a été ferme mais calme. 1200 livres de sterling particulier de première classe se sont vendues, en deux ou trois traites, à 147 1/2, 500 livres de banque, seconde main, à 146, et 450 livres de banques, à vue, à 147 1/2. Les banques ont exigé 151 à 152 1/2, mais n'ont pu qu'à répondre à des demandes. Il s'est vendu quelques traites de banque à 3.77 1/2 à 3.80; ce sont les seules transactions qui aient été annoncées. Le change particulier est coté à 3.85 à $4.

Il y avait malle pour l'Ouest et pour le Nord; aussi la demande de change américain a-t-elle été animée. Les banques et les courtiers ont tiré sur New York au pair. La tendance est à la hausse et on s'attend à ce que le taux soit de 1/8 à 1/4 de prime. Au dehors, $25,000 et $30,000 à vue sur N. York se sont vendus à 1/2 pour cent d'escompte et $12,000 à un jour de vue au même prix.

Nous avons remarqué une demande d'actions de la Compagnie du Gaz à $110. Hier, trois bons consolidés de la ville ont rapporté 78 1/2, une autre vente a eu lieu aujourd'hui à un prix un peu plus élevé. Les émissions en faveur de chemins de fer sont cotées à 70 à 70 1/2.

Les billets de banques ont trouvé moins d'acheteurs. Les billets de la Banque de l'Etat de la Louisiane ont été néanmoins en assez bonne demande et se sont vendus à 42 1/2 cents; ceux de la Banque de la Nouvelle Orléans ont rapporté 57 1/2 à 58 et ceux de la Banque de la Louisiane 36 1/2 à 38. Nous cotons les billets de la Banque des Marchands à 37 1/2 à 41 cts à la piastre, ceux de la Louisiane à 35 à 38, ceux de la Banque de l'Etat de la Louisiane 37 1/2 à 43, ceux de la Banque de la Nlle Orléans à 53 à 58, ceux de la banque de l'Union à 60 à 70 et ceux de la Banque du Crescent aux mêmes prix. Les moins élevés de ces prix sont ceux que donnent les courtiers des petits lots qui leur sont apportés. Nos cours sont basés sur des paiements en billets du Trésor qui sont à 3/4 à 1 1/2 de prime sur ceux de la ville.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mardi soir, 6 juin.

COTON—La demande a été modérée aujourd'hui, et les ventes se sont bornées à environ 175 balles dont 16 de low middling à 37 cts, et 28, 20 en 2 et 3 lots, 16, 7, 9 et un ou deux autres petits lots, mais aucun détail de ces différentes ventes n'a été rapporté. Les prix ont encore été faciles, mais sans amener aucune nouvelle baisse dans nos cotes qui sont de 34 à 35 cts pour le bon ordinaire et 36 à 38 pour le low middling. Le strict ordinaire s'est vendu à 31¼, le bon ordinaire à 34 et le low middling à 36.

SUCRE ET MELASSE—Le marché est dans un calme plat et nous n'avons aucune vente à rapporter. Le sucre se détaille aux prix antérieurs.

PRODUITS DE L'OUEST—Les choses marchent doucement sur le marché, mais par une demande modérée faite pour l'intérieur. Les ventes d'aujourd'hui comprennent environ 1300 barils de farine, dont 100 de fine à $6 25, 100 do à $6 50, 199 de superfine à $7, 100 à $7 10, 100 de superfine recherchée à $7 50, 100 et 292 de low extra à $8 50, 100 de bonne extra à $9 et 100 et 150 de choix à $10 le baril; 30 barils de whisky rectifié à $2 20 le gallon, 500 sacs de drèche à $1 75 le boisseau, 100 sacs de son à $2 les cent livres, 12 tierçons de saindoux inférieur à 16 cts la livre et 50 sacs de gros sel de Liverpool à $3 le sac. Les œufs se vendent au débarcadère, 20 cts la douzaine, le beurre de choix, de l'Ouest se vend 40 à 45 cts la livre, le jambon cuit en sucre se détaille à 23 cts la livre, les plats côtes fumés se vendent 19 cts, et les épaules à 16 à 16½ cts la livre.

Hier, sans avis préalable, 22 barils de whisky rectifié se sont vendus à $2 10 le gallon.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—Durant les trois ou quatre jours qui viennent de s'écouler, plusieurs lots de cet article, en balles, se sont vendus à 36 cts.

FRETS—Le marché continue à être très calme [illegible] steamships pour New York, demandent 1½ cts par livre de coton, les navires à voile demandent 30 cents par baril de farine.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 7 juin 1865.

Arrivé hier, 1[illegible] bœufs, 133 moutons, 17 vaches à lait et 2[illegible] veaux. Vendu, 55 bœufs, 3[illegible] cochons, 374 moutons, 11 vaches à lait et 67 veaux. A vendre, 67 bœufs, 707 cochons, 355 moutons, 42 vaches à lait et 211 veaux.

Bœuf de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net.	— — à — 23
Bœuf de l'Ouest, 2me qualité, par liv. net.	— — à — 20
Bœuf de l'Ouest, 3me qualité, par liv. net.	— — à — 17
Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par tête...	40 00 à 100 —
Bœufs de l'Ouest, 2e qualité, par tête....	60 00 à 70 —
Bœufs de l'Ouest, 3e qualité, par tête....	40 00 à 50 —
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête....	70 — à [illegible] —
Bœufs du Texas, 2e qualité, par tête......	50 — à — —
Cochons, par liv. gr.	— 11 à 12 —
Moutons, par tête, en lots,	6 — à 9 —
Vaches à lait, par tête	50 — à 110 —
Veaux 1re qualité par tête	20 00 à 30 —
Veaux de lait	14 00 à 20 —

ON GARANTIRA ONZE PIASTRES par semaine, et on donnera 55 pour cent à un bon ouvrier barbier au No 38, rue Royale. S'adresser immédiatement. 7 juin—1f

DEMANDE DE CHAMBRE GARNIE.
Un jeune homme demande une chambre garnie entre les rues Canal et Conti, Chartres et Claiborne. Il en préférerait une au rez de chaussée. S'adresser, par lettre, à T. B. au bureau de l'Abeille et dire le prix. 6 juin

CHAMBRES GARNIES.
ON demande, pour un monsieur et sa femme, deux chambres garnies, dans une famille créole ou allemande. On préférerait que ce fût chez une veuve ou dans une famille où il n'y a pas d'enfants, dans le Troisième District, près des chemins de fer de la Ville. S'adresser, par lettre, à A. B., boîte No 534, bureau de poste. 7 juin—2f

Septième, Huitième et Neuvième Ward.
TAXE DIRECTE DES ETATS UNIS.
Commission de la taxe directe des Etats Unis pour l'Etat de la Louisiane.
Bureau, rue de la Commune, No 186.
Nlle Orléans, 5 juin 1865.
LE TABLEAU DES TAXES du Septième, du Huitième et du Neuvième District représentatifs de la Paroisse d'Orléans est achevé; les taxes prélevées dans les dits wards, en vertu d'une loi du Congrès, laquelle est intitulée "Acte pour la perception de taxes directes dans les districts insurgés et pour d'autres fins," et a été approuvée le 7 juin 1862—devront être payées, au bureau No 186 de la rue Commune, Nlle Orléans, dans les soixante jours qui suivront le SIX JUIN 1865. Tous les terrains ou morceaux de terre situés dans les limites des dits Districts ou Wards et sur lesquels les taxes n'auront pas été payées [illegible]. Les personnes qui voudront payer les taxes sont priées de donner le numéro ou la description de leurs terrains [illegible]. Ces Wards constituent le TROISIEME DISTRICT MUNICIPAL. Les billets du Trésor sont les seuls reçus en paiement des Taxes.
E. M. KANDALL, GEO. W. AMES, M. F. BONZANO. Commissaires de la taxe directe des Etats Unis pour la Louisiane.
Pour copie conforme, K. S. Derickson. 4 juin—60f

BONNE D'ENFANT et CUISINIERE.
ON demande une BONNE D'ENFANT et une CUISINIERE bien recommandées. Des blanches seraient préférées. S'adresser 199 rue Marais ou 69 Vieille Levée. 3 juin—3

Sucre et mélasse.
TROIS cents boucauts sucre de fair à choix. 1000 barils mélasse de choix. A vendre par J. AVET, aux Blue Stores, encoignure Bienville et Vieille Levée. 31 mai—4

Avis aux Voyageurs.
GRAND HOTEL MEUBLE situé rue du Colysée No 30, quartier des Champs Elysées, tenu par Mme VARNEY, de la Nouvelle-Orléans.—Table d'hôte de famille et service à la carte. Grand jardin, grande cour, billard, etc., etc. Cet hôtel se recommande par sa belle situation et le confortable de son ameublement. AIMEE VARNEY, née Audry, 30, rue du Colysée. 16 mai—1m

Aux peintres.
TROIS MILLE LIVRES BLANC DE CERUSE PUR UNION. 20 barils HUILE DE LIN. 5 barils BENZINE. 2 barils ESSENCE DE TEREBENTHINE. 2 barils VERNIS. LES COULEURS DE TIEMAN, SECHES ET A L'HUILE. PINCEAUX, &c. &c. En général tous les articles employés pour la peinture. Le tout de première qualité. A vendre en quantité au gré des acheteurs, par GUSACHS & OGDEN, encoignure Royale et St-Philippe. 16 mai—1m

Aux Fabricants de Cotonnade.
MILLE livres INDIGO GUATIMALA, 3000 livres CHAINE DE COTON, BLANCHE No 5, 10, 1000 livres CHAINE DE COTON, ROUGE, TEINTE A L'HUILE, 2 caisses CARDES, d'une qualité supérieure pour l'usage des familles. A vendre par GUSACHS & OGDEN, encoignure St Philippe et Royale. 16 mai—3m

MALADIES SECRETES.
M. R. E. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris informe le public qu'étant de retour de France [illegible] tous les jours, à sa Pharmacie coin Conti et Bourgogne, [illegible] traitement des Maladies Chroniques, Secrètes, et de la Peau. Les cas les plus graves de Syphilis, d'Ulcérations, Plaies, Eczema, Dartres, Pustules, Démangeaisons, Rougeurs, Taches, la Gonorrhée Chronique, les Ecoulements, Rétrécissements, la Chlorose, les Fleurs Blanches, et toutes les Maladies de l'Appareil Génito-Urinaire, (chez les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès. Consultations de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

Opiat et Injection du Dr. Ricord.
Ces deux préparations sont les seules employées par Dr. Ricord pour la guérison rapide de la Gonorrhée et des Ecoulements. A vendre par R. GAUDOZ, Coin Conti et Bourgogne.

Emprunt 7-30 DES ETATS UNIS.

TROISIEME SERIE. $230,000,000.

Avec l'autorisation du Secrétaire du Trésor, le soussigné, agent général pour la vente de souscriptions des Etats Unis, offre au public la troisième série des billets du Trésor, portant sept et trois dixièmes pour cent d'intérêt par an et connus sous le nom de **Emprunt 7-30.**

Ces billets sont émis à la date du 15 juillet 1865, doivent être payés à trois ans de cette date en monnaie courante ou pouvant être convertis, au gré du porteur en

Bons 5-20 des Etats Unis Portant six pour cent d'intérêt en or.

Ces bons sont maintenant à prime et, comme tous les bons du Gouvernement, sont exempts de taxes d'ETAT, de COMTES et de MUNICIPALITES—CE QUI AJOUTE DE UN A TROIS POUR CENT PAR AN A LEUR VALEUR, suivant l'impôt prélevé sur d'autres propriétés. L'intérêt se paie semi-annuellement au moyen de coupons attachés à chaque billet, coupons qu'on peut détacher du billet et vendre à un banquier ou à une banque quelconque.

L'intérêt à 7 30 pour cent s'élève à

Un cent par jour sur un billet de	$50
Deux cents par jour sur un billet de	100
Dix cents par jour sur un billet de	500
Vingt cents par jour sur un billet de	1000
Une piastre par jour sur un billet de	5000

Les billets de toutes les dénominations indiquées sont fournis sans délai sur la réception de la souscription.

Les billets de cette troisième série sont de la même forme et ont les mêmes privilèges que les sept trente déjà vendus, excepté que le gouvernement se réserve le droit de payer l'intérêt en or à 6 pour cent au lieu de 7 3/10 en monnaie courante. Les souscripteurs déduiront, en souscrivant, l'intérêt en monnaie courante jusqu'au 15 juillet.

La livraison des billets de cette troisième série de sept trente commencera à partir du 1er juin, elle se fera promptement et continuellement après cette date.

Le léger changement apporté aux conditions de cette troisième série ne se rapporte qu'à l'intérêt. Le paiement en or, s'il est fait, équivaudra à l'intérêt en monnaie courante du taux le plus élevé.

Le retour aux paiements en espèces (et c'est alors seulement que le gouvernement se prévaudra de l'option d'acquitter l'intérêt en or) réduirait et égaliserait tellement les prix que les achats faits avec six pour cent en or équivaudraient à ceux qui auraient été faits avec sept et trois-dixièmes pour cent en monnaie courante. C'est

Le seul emprunt sur le marché

Offert en ce moment par le gouvernement et ses grands avantages en font

Le grand prêt du peuple.

Il y a maintenant sur le marché moins de $230,000,000 de l'emprunt qu'a autorisé la banque. Au taux actuel des souscriptions, ce montant sera pris dans les soixante jours; les billets alors seront sans doute à prime, ainsi qu'il en a toujours été à la clôture des souscriptions d'autres emprunts.

Afin que les citoyens de chaque ville et de chaque section du pays aient la facilité de souscrire à l'emprunt, les Banques Nationales, les BANQUES D'ETAT et les banquiers de toutes les parties du pays ont décidé qu'ils recevraient les souscriptions au pair. Les souscripteurs choisiront eux-mêmes les agents qui ont leur confiance et qui seront seuls responsables de la livraison des billets qu'on leur demande.

JAY COOKE, Agent pour la souscription, No 114, South Third street, Philadelphie. 16 mai—3 m

Emprunt 7 3/10 des Etats Unis
LE soussigné, par autorisation, assume l'agence pour la vente des billets 7 3/10 des Etats Unis, lesquels doivent être payés en trois ans, à partir du 15 juin prochain, et jusqu'à cette date, l'intérêt de ces billets sera payé d'avance aux souscripteurs, au No 48 de la rue du Camp, à côté du local de la Trésorerie des Etats Unis. ERIE LOCKE, Courtier. 21 mai—3m

POUR MATAMOROS—Jour de départ, samedi 10 juin—Le steamer neuf C. CASTRO, capitaine J. Avent, partira pour le susdit port, samedi 10 juin, à 3 heures P. M. Pour fret ou passage, beaux emménagements, s'adresser au No 13 Front Levée au bureau du Morgan Rail Road Co., entre Commune et Gravier. 1 juin—au 10

POUR MOBILE. Le magnifique bateau à vapeur ELEONORA CARROLL, capitaine A. A. Boardman; commis Ottway, partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, le MERCREDI 7 juin, à cinq heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, excellents emménagements, s'adresser à W. C. GRAHAM & Co., agents, No 45 Front Levée et 47. Les expéditeurs sont priés d'envoyer les connaissements à quatre heures de l'après midi. 7 juin

Jour de départ—tous les MERCREDIS & SAMEDIS à 5 heures de l'après-midi. Paquebot régulier de la côte et du Bayou Lafourche—Le superbe bateau à vapeur UNA, neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine H. Kellog, commis E. S. Scott, partira de Nlle-Orléans ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères de la côte, Donaldsonville, Paincourtville, Napoléonville, Thibodeaux et tous les débarcadères du Bayou Lafourche. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à O. H. WILBANKS, Agent, No 2, rue Tchoupitoulas. 3 juin—1m

POUR LA COTE AU DESSOUS DE LA VILLE—Le MERCREDI et le SAMEDI—Le beau paquebot neuf WENONA, capitaine G. E. Fletcher, [N. Barrois, commis] partira de la Nlle Orléans tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à dix heures du matin. Au retour, il quittera le Quartier des Bouteilles, tous les LUNDIS et JEUDIS, à quatre heures du matin. Fret—75 cents par baril. Les expéditeurs doivent invariablement payer le fret. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue de la Douane, ou à J. L. TITUS, No 15, rue Tchoupitoulas, au premier. 2 mai

Jours de départ, tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures de l'après midi; et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin. Deux fois par semaine. Pour Baton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires—Le magnifique bateau à vapeur BEN FRANKLIN, capitaine T. M. Mure, commis J. Keefy, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord 2 mai—1m

Paquebot régulier du samedi soir. POUR VICKSBURG, Grand Gulf, Rodney, Natchez, Fort Adams, Hog Point, Morganza, Bayou Sara, Baton Rouge et les débarcadères intermédiaires sur la côte. Le bateau neuf, fin marcheur, FASHION, Commandant A. J. May, commis WH Cropper et Chs H Frazer, partira régulièrement pendant la saison, ainsi qu'il est dit ci-dessus. N. B—Un commis se tiendra sur la Levée, à toute heure, le jour du départ, pour recevoir le fret. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. L. TITUS, No 15, rue Tchoupitoulas, au premier, A. BRITTON, rue Front, No 17 et WOODRUFF, SUTLER & CO., Rue Vieille Levée No 18. 4 juin—1m

Jours de départ, tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures de l'après-midi. Paquebot régulier du Bayou Sara—Deux fois par semaine—Pour Port Hudson, Baton-Rouge, Plaquemine, Donaldsonville et tous les points intermédiaires sur la Côte. Le magnifique bateau BELLA DONNA, capitaine Abe Smith, S. D. Moore, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN L. TITUS, No 15, rue Tchoupitoulas, au premier, ou à S. J. FECOT & FRERE, 23 Vieille Levée. 19 mai—1m

Le paquebot MONSOON faisant des voyages régulièrement, trois fois par semaine, entre la Nouvelle Orléans et Baton Rouge, Louis Bourbonnais, capitaine, U. Lifano, U. S. Pardee, Commis. Part de la Nouvelle Orléans les MARDIS, JEUDIS Et SAMEDIS à 10 heures du matin, Part de Baton Rouge, les MERCREDIS, VENDREDIS Et DIMANCHES à 8 heures du matin. JOHN A. STEVENSON, agent, Rue Front, No 7. N. B. Un commis se tiendra constamment au pied de la rue Bienville pour recevoir le fret. 1 mai—

POUR MOBILE—Le bateau à vapeur IATAN, partira de l'extrémité du chemin de fer de Pontchartrain, au lac, pour Mobile, mardi, 6 du courant, à 5 heures de l'après midi, et s'arrêtera à tous les débarcadères de la côte. W. C. GRAHAM & Co, agents, rue Front, Nos 45 et 4[illegible]. 4 juin

PAQUEBOT POUR AU DESSOUS DE LA VILLE—Le bateau à vapeur ALGERINE, partira de la Nouvelle Orléans tous les mardis et tous les vendredis à 10 heures du matin, pour le fort Jackson et tous les points intermédiaires. Pour fret ou passage s'adresser à bord au pied de la rue du Canal, JOHN M. CARTER, capitaine, L. DOYLE, commis. 4 juin—1m

POUR THIBODAUXVILLE et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur LAFOURCHE, capitaine Pacenteo, partira pour les points ci-dessus tous les SAMEDIS, à 4 heures du soir. Pour fret, s'adresser à bord ou à JOHN TITUS, agent, No 15, rue Tchoupitoulas, au premier. 23 mai—1m

Jours de départ—Tous les MERCREDIS et les SAMEDIS à cinq heures de l'après midi—Paquebot régulier du Bayou Sara—Deux fois par semaine—En remplacement du steamer "Star"—Pour Bayou Sara Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville et tous les points intermédiaires sur la côte. Le magnifique paquebot MITTIE STEPHENS, capitaine W. S. Greathouse, Leo Sayal et George Truxier, commis, partira comme est dit ci dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN L. TITUS, No 15, rue Tchoupitoulas, au premier. 21 mai—1m

A vendre ou à fréter. Le sloop américain TONNERRE, en bon état, du port de dix huit tonneaux, amarré actuellement en face de la Place Jackson, 2d District. S'adresser à bord, ou chez A. SUGOLA, No 141 Vieille Levée. 7 juin—10f

POUR MATAMOROS—La goélette-clipper anglaise WELCOME, très fine voilière, capitaine H. Blohm, partira positivement SAMEDI, 10 du courant, pour le susdit port. Pour reste de fret ou passage (excellents emménagements) s'adresser à ROBERT JUMP, rue Carondelet, No 10. 1 juin—4

A VENDRE. La belle goélette INVINCIBLE, en bon état, du port de quarante tonneaux, amarrée actuellement en face du poteau 23, 2me District. S'adresser à PIAGGIO FRERES, Rue Vieille Levée, Nos 87 et 61. 6 juin—3

POUR MATAMOROS—La goélette anglaise ALLISON, fine voilière, capitaine Ward, partira bientôt pour le susdit port. Pour reste de fret (environ 150 barils) ou passage, s'adresser à bord, ou à N. A. LLAMBIAS, Rue de la Vieille Levée, No 115. 1 mai—15

POUR MATAMOROS—La goélette EXCELSIOR, fine voilière et de 1re classe, capitaine V. Sobrer, ayant ses papiers d'expédition, pourra prendre quelques passagers de plus. Pour passage s'adresser à H. A. BRUERMANN, rue Tchoupitoulas, No 86. 19 mai—

BELIZE, HONDURAS. POUR BELIZE, HONDURAS—La goélette anglaise FANCY, fine voilière, capitaine Elder, partira dans quelques jours, pour le susdit port. Pour passage seulement—excellents emménagements pour 12 passagers—s'adresser à W. WAKEFIELD, Rue de la Commune, No 138. 3 juin—1f

POUR VERA CRUZ—La goélette fine voilière CONSTANCE, capitaine Parson, partira [illegible]

Soirée Musicale. Colisseum No 51 rue Bienville.
LE soussigné prévient ses amis et le public que l'ouverture de son jardin aura lieu MERCREDI prochain à huit heures du soir et tous les Mercredis et Vendredis de la semaine par la bande célèbre de M J. V. Gessner. Pour les rafraîchissements le public en jugera par lui même. Venez voyez et jugez. J. HOHN. 6 juin

Bureau des Liquidateurs de la Banque des Marchands.
Nouvelle Orléans, 19 juin 1865.
LES soussignés, légalement nommés Liquidateurs de la Banque des Marchands, préviennent tous les créanciers et autres personnes intéressées qu'on peut les trouver, aux heures habituelles des affaires, à leur bureau, au No 140 de la rue Gravier, pour la liquidation des affaires de la dite Banque. JNO KIGGIN Jr, H LEGENDRE, JOHN E NEELIS, Liquidateurs. 8 juin—1m

AVIS. ☞ Monsieur A TAMBOURY prévient le public que n'ayant donné de procuration à qui que ce soit, il ne payera aucune espèce de dette contractée en son nom, même par aucun des membres de sa famille. 6 juin—af.

136...... Rue Gravier 136
PRES L'HOTEL ST CHARLES,
John. M. G. Parker & Co,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES.
Courtier de bateaux à vapeur et de navires.
Agents pour la vente des bons des Etats Unis, Agents pour les terres et les édifices en général.
Références— Spofford, Tilerton & Co, ville de New York; R. P. Buck, do; J. E. Bally & Co., Philadelphie; J. H. Harford, do; J. P. Tweed, Cincinnati; Horatio Harris & Co, Boston; Joseph Littlefield, Bangor; Edw. Amy & Co., Chicago; A. C. Orid & Co., Nlle Orléans; Geo. A. Fosdick, do; C. A. Weed & Co., do; D. G. Grady, Mobile; John Woodrull, Mobile.
Succursale, Nos 31 Commerce et No 6, St Michel, coin Conti, Mobile, Ala.

TIMBRES DE REVENU INTERIEUR.—Le soussigné qui, pendant les trois dernières années, a été CAISSIER DU BUREAU DE POSTE DE LA NLLE ORLEANS, annonce à ses amis qu'il s'est établi dans la maison de MM J M G Parker & Co, au No 136 de la rue Gravier, POUR LA VENTE DE TIMBRES DE REVENU INTERIEUR. CHARLES F HOFFMAN. 6 juin—

F. A. Gonzales—Juan Sabates—Jose Sabates. (Ci-devant de la Nouvelle Orléans)
Sabates Frères & Co. Marchands Commissionnaires, et Importateurs de Cordes de Manille et de Sisal, Rue Oficios, No 15, HAVANE, (Cuba.) 6 juin—3m

DEMANDE DE NOURRICE. ON demande une NOURRICE d'un âge mûr et bien recommandée. S'adresser au No 11 de la rue St Pierre, faubourg Pontalba. 6 juin—

DEMANDE DE PLACE. UN monsieur qui vient d'arriver en ville, demande une place d'instituteur. Il a reçu une bonne éducation d'université et est bien connu comme littérateur du Sud. S'adresser, par lettre à "Evelyn, au bureau de l'Abeille. 6 juin—

Tabac de la Havane. 50 BALLES tabac de la Havane, en feuilles, en débarquement de la barque Gertrude arrivée de la Havane, A vendre par E. WITTING, Rue Tchoupitoulas, No 15. 6 juin—6

Compagnie d'Assurance Hope, de la Nlle-Orléans. No 109, RUE DU CANAL. Nlle-Orléans, le 14 Décembre 1864. A UNE assemblée générale de la Direction tenue ce jour, il a été résolu qu'à partir de cette date une bonification de VINGT POUR CENT sera faite sur le montant de leurs primes aux personnes qui assureront dans cette compagnie. La bonification ci-dessus de 20 0/0 sera payée comptant, cette compagnie n'émettant pas de scrip. A. LESRETON, Secrétaire. 15 déc—1m

AVIS. AVIS est donné qu'aucune dette contractée par les officiers ou l'équipage du bateau à vapeur ALGERINE ne sera payée par le soussigné. JAMES WOOD, Nouvelle-Orléans 2 juin 1865. 5 juin—6, 15

MULETS, HARNAIS ET WAGGONS. A VENDRE à l'amiable 10 mulets avec leurs harnais, aussi trois waggons, le tout en parfait état et travaillant tous les jours. S'adresser à J. Jouet, No 72 rue Toulouse. J. JOUET. 5 juin—6f

MOULIN A SCIE. A VENDRE à l'amiable un moulin à scie à vapeur, en parfait état et marchant tous les jours; pouvant scier de 4 à 5,000 pieds par jour; le tout neuf et en bon état, avec ses bouilloires de 20 pieds sur 42 pouces de diamètre double flous, pouvant servir aussi pour un moulin à sucre. [illegible] nos fabriques du Nord. S'adresser à J. JOUET, No 72 rue Toulouse. 5 juin—3f

ACADEMIE ST-STANISLAS, Baie St Louis. Dirigée par MM. les Frères du Sacré Cœur. LES Directeurs de cette institution informent le public que leur académie sera ouverte, pour la réception des élèves, le premier juillet prochain. Les enfants seront reçus, soit comme pensionnaires, ou comme externes, à moitié prix. Pour plus amples informations, s'adresser au Directeur, rue Morales, entre Mandeville et Espagne. 4 juin—1m

A. A. ATOCHA — W. W HOWE.
ATOCHA & HOWE AVOCATS, 14.......Rue Carondelet.......14
S'occuperont d'affaires dans les Cours des Etats Unis et celles de l'Etat, et devant les tribunaux militaires. Ils se chargeront aussi de réclamations contre le gouvernement et autres. 4 juin—1m

Consulat Général d'Italie. AVIS. Nouvelle Orléans, 30 mai 1865. UNE médaille en commémoration des guerres qui ont eu lieu pour l'Unité et l'Indépendance d'Italie vient d'être instituée par Décret Royal du 14 mars dernier. Tous les Italiens ou étrangers demeurant dans les Etats-Unis [illegible] leurs demandes munies de titres justificatifs. 1er juin—

RESTAURANT ST. LOUIS, Tenu par Henri Barthe, Rue St-Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon. Chambres garnies pour habitants, salons pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés. M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement et l'ayant mis à neuf, prévient ses amis et le public qu'il pourra toujours les loger convenablement eux et leurs familles.

Restaurant Français. 72—RUE DE CHARTRES—72 Tenu par M. Philippe Forget, Ancien propriétaire du Restaurant des Amis. CHAMBRES GARNIES—Pension au mois et à la semaine, MM. les habitants trouveront toujours de belles chambres à leur disposition, Repas de noces, baptêmes, &c. M. FORGET conservera ses anciens prix. 14 mai—

Avis aux entrepreneurs. QUATRE CENT MILLE Briques rouges, de 1re qualité seront offertes en vente en lots à la convenance des acheteurs. On les livrera à prix réduit, [illegible] compris. S'adresser immédiatement à ALFRED JACQUET, 31, Vieille Levée, ou à C. TIRLIER. 23 mai—1m

Produits de l'Ouest. 77........Rue Poydras........79
400 barils farine St Louis Premium, 300 do do Rockport Mills, 200 do do Pegram Atlanta, 200 do do Superfine de choix, 100 do do Good Fine, 300 barils porc mess neuf [illegible] weight, 50 do do prime, 25 do do prime du [illegible], 25 do do Rump do, 50 do do machoires do, 75 tierçons jambons passés au sucre, 10 boucauts plats côtes désossés, 50 fraquins beurre Goshen nouveau des bois, 50 demi fraquins beurre de l'Ouest nouveau et de choix. A vendre par E. S. KEEP. 3 juin—

DEMANDE DE COMMIS PHARMACIEN. Un bon commis pharmacien, parlant le français et l'anglais, trouvera une place en s'adressant à la pharmacie Nos 13 et 15 de la rue Royale. 11 mai—

Leçons de chant. MADAME CHARLES BOUDOUSQUIE, étant de retour à la Nouvelle Orléans, annonce à ses anciennes élèves et aux familles qu'elle a repris ses leçons de chant. Son adresse est rue Dumaine No 80. 30 mai—

LE Dr. JULES A. MATHIEU, HOMOEOPATHISTE, REPRENANT avec activité l'exercice de la Médecine, informe ses clients et le public, qu'à cet effet il a établi son DOMICILE ainsi que son CABINET DE CONSULTATION au No. 310 rue des Remparts, près l'Esplanade. Heures de consultation, de 6 à 9 A. M. et de 2 à 4 après-midi. 3 juin—1m

DOCTEUR HUARD, De la Faculté de Médecine de Paris. Domicile, 115, rue Royale, chez M. le docteur Lambert. CONSULTATIONS—Tous les jours, de 11 heures à midi, à son cabinet, 69, rue Dauphine, entre Conti et Bienville. 9 mai—1m

Produits de l'Ile de Cuba. En Douane et en magasin. 867 caisses SUCRES, blanc, jaune et brun, 100 boucauts SUCRE Moscovado, 1681 barils MELASSE Moscovado, 900 barils et 4 barils MELASSE rebouillie, 110 sacs CAFE du vert de la Havane, 225,000 CIGARES de la Havane, des formes et marques du répertoire, 45,000 paquets CIGARETTES de la Honradez, 30 sacs CACAO de Guayaquil et la Trinité, 33 caisses TABACS, pour tripes et capes, —Aussi en magasin— 200 barils SUCRE de New York, Concassé et en poudre. A vendre par E. TRUISGROS, Nos 35 et 37 rue de la Douane, Entre Chartres et Vieille Levée. 5 mai—3 m

CONSERVEZ VOS DENTS! J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN DENTISTE, 196, RUE DU CANAL, 196, entre Bourgogne et Remparts, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. Consultations en français, en espagnol et en anglais. 16 mai—

AVIS DE DENTISTE. [illegible] McLAIN, M. D., Chirurgien Dentiste, Rue Baronne, No 14, Nlle-Orléans, [illegible]

ATTENTION.

☞ Les MM. Montgomery, encanteurs, vendront aujourd'hui 15 balles de houblon et une caisse d'indigo, ce matin, à dix heures, au débarquement du steamer Evening Star.

☞ Les personnes qui désirent faire des placements dans des propriétés foncières, trouveront leur intérêt à assister à la vente de terrain amélioré, situé dans la rue du Cirque, entre Perdido et Poydras, qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse, par le ministère de M. D. E. Morphy, encanteur.—Voir l'annonce.

☞ MEUBLES—Aujourd'hui, à 10 heures du matin, René Gutierrez, encanteur, vendra au domicile rue Bourgogne, entre Conti et Bienville, tout le contenu de la dite maison, consistant en meubles, acajou et noyer, tapis, glaces, vaisselle, ustensiles de cuisine, enfin tout ce qui compose une maison bien meublée.—Voir aux avis de ce jour.

On achète
AU PLUS HAUT PRIX
L'OR, L'ARGENT,
ET
Tous les Billets
QUI NE PASSENT PLUS,
ET
LES BILLETS DECHIRES,
15 RUE ST. CHARLES 15
vis-à-vis le *True Delta*, de 6 heures du matin à 8 heures du soir. 5 mars—3m

AVIS.
☞ Le steamer CASTRO part pour MATAMOROS, lundi 19 courant, à 3 heures précises. Il reste encore quelques cabines. 7 juin

☞ Ni le capitaine, ni les consignataires du steamer C. CASTRO ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage dudit navire. 7 juin—3

Au public.
☞ Le soussigné annonce à ses amis et au public qu'il a rouvert son magasin au No 21 de la rue de Chartres où l'on peut se procurer aux plus bas prix, un assortiment complet de *Médicaments patentés, Parfumeries, &c &c.* Il sollicite le même appui qui lui a été si généreusement accordé pendant nombre d'années. T. W. WRIGHT, rue de Chartres, No 21. 8 juin—1

Courses de charité.
Les GRANDES COURSES DE CHARITE au Louisiana Fair Grounds, Commenceront MERCREDI 14 juin 1865, et continueront QUATRE JOURS—si le temps le permet. Les entrées auront lieu, aux écuries de F. LINER et fermeront LUNDI SOIR, 12 du courant. 7 juin

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴
Loge LAFAYETTE No 11, sous la juridiction du Suprême Conseil des Rites, pour l'Etat de la Louisiane. Il a plu au G∴ A∴ D∴ L'U∴ de rappeler à lui ANTONIA LOUISE, fille de notre T∴ C∴ F∴ A. A. DUBUISSON. Les officiers et membres de cette R∴ L∴, ainsi que tous les F∴ F∴ des L∴ L∴ de cette juridiction sont fraternellement invités d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 5 heures. Par mandement J. P. Montamat Ven∴. C. WELCHAM, Sec∴. 7 juin

AVIS.
LE Dr L. CHEROT qui a exercé pendant quatorze ans dans les paroisses de Lafourche, Terrebonne et St Jean Baptiste, vient d'ouvrir un office de consultation rue Toulouse No 84 au premier. Les succès du Dr. L. Chérot dans les traitements de la fièvre jaune et du choléra lors de l'épidémie de 1853; son spécifique pour les maladies syphilitiques, son sirop pour rétablir les enfants les plus rachitiques, en aidant au travail pénible de leur dentition; les moyens qu'il emploie pour guérir en peu de temps les personnes atteintes de rhumatismes; [illegible] dans le traitement des maladies des femmes, et principalement dans le traitement [illegible]

VENTES A L'ENCAN

Sans réserve. Canifs anglais et Couteaux et Fourchettes de table. PAR GABRIEL LEAUMONT. Salle d'encan et bureau, No 69, Chartres. MERCREDI, 7 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu un grand assortiment de canifs anglais et couteaux et fourchettes de table. Conditions—A la vente. 6 juin

MARCHANDISES SECHES. Mousselines et jaconats blancs, mantelets riches en guipure, et marchandises américaines. —Aussi— 100 douz chemises à mérinos anglais. —Aussi— 500 douz. bas et chaussettes. PAR GABRIEL LEAUMONT. Salle d'encan 69, rue de Chartres. MERCREDI, 7 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu 500 lots marchandises telles que, mousselines, jaconats blancs, cotons blancs et de couleurs, [illegible] madras, fil, [illegible] toiles imprimées, [illegible] —Aussi— Mantelets dentelle et guipure. —Aussi— 100 douz [illegible] mérinos anglais. —Aussi— 500 douz bas et chaussettes. —Aussi— Jupons à ressorts, parapluies, ombrelles, &c. Conditions à la vente. 6 juin—

Terrain amélioré, PAR D. E. MORPHY, encanteur. MERCREDI, 7 juin 1865, à midi, il sera vendu, aux risques de C. F. Wolf, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, située dans la rue Royale, entre les rues Douane et Canal, d'après l'ordre No 21,601 de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 12 mai 1865 le terrain amélioré suivant, appartenant à la succession de feu Martin H. Devereux et qui a été vendu, samedi 25 mars 1865 à l'enchère publique, à Christian Frederick Wolf, qui ne s'est pas conformé aux termes et conditions de la vente. UN CERTAIN TERRAIN, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Cirque, Perdido, St. Jean et Poydras, désigné par le No 29. Le dit terrain a, au pied américain, [illegible] pieds de face à la rue du Cirque, 28 pieds de largeur sur la ligne du fond sur 127 pieds, 9 pouces et 1 ligne de profondeur [illegible]. Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acte de vente par devant, Walter H. Peters, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 21 mai—1er 7 juin

Meubles, Tapis, Vaisselle, &c. PAR RENE GUTIERREZ, encanteur Salle d'encan No 91, rue de Chartres. MERCREDI, 7 du courant à 10 heures du matin, il sera vendu à la résidence rue Bourgogne entre Conti et Bienville— ☞ Tout le contenu de la susdite maison, consistant en meubles acajou et noyer, matelas, mousquitaires, tapis, rideaux, vaisselle, ustensiles de cuisine, etc. Conditions—comptant greenbacks. 6 juin

Houblon. Houblon. 15 balles houblon à l'encan, en débarquement du steamer Evening Star. PAR MONTGOMERY & BRO. R. M. MONTGOMERY, Encanteur. IL sera vendu aujourd'hui, mercredi, à 10 heures, en débarquement du steamer Evening Star au pied de la rue St. Pierre 15 balles houblon. Egalement 1 caisse indigo. Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 7 juin

Tabac. Tabac. 10 boucauts tabac de choix du Missouri et du Kentucky, en feuilles—Vente à l'encan. PAR MONTGOMERY & BROS., R. M. MONTGOMERY, encanteur. JEUDI, 8 du juin, il sera vendu, à 2 heures, dans la salle d'encan, rue du Camp, No 19: 10 boucauts tabac de choix du Missouri et du Kentucky, en feuilles—en lots, au gré des acheteurs. Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 7 juin

Tabac Perrique & Tabac Perrique 400 carottes tabac Perrique de choix—Vente à l'encan. PAR MONTGOMERY & BROS., R. M. MONTGOMERY, encanteur. JEUDI, 8 juin, à 2 heures, dans la salle d'encan, rue du Camp, No 19, 400 carottes tabac Perrique de choix, en lots, au gré des acheteurs. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 7 juin

COTON—COTON. 45 balles de coton à l'encan. PAR MONTGOMERY & BROS, R. M. MONTGOMERY, encanteur. IL sera vendu, jeudi, 8 juin, à deux heures, dans leur salle d'encan, rue du Camp No 29— 45 balles de coton. Des conditions seront exposées à la vente. Conditions—comptant, en billets du trésor des Etats Unis. 7 juin

Meubles, marchandises sèches, &c. PAR E. M. JACOBS, encanteur, Bureau, Passage de la Bourse, No 38. IL sera vendu, mercredi, 7 juin 1865 à 10 heures du matin, au No 38 du Passage de la Bourse, Un lot de meubles, marchandises sèches, savon, sel, beurre, &c. Conditions comptant. 7 juin—

Coffre-fort Coffre-fort. PAR E. M. JACOBS, encanteur, Bureau, Passage de la Bourse, No 38. IL sera vendu, mercredi, 7 juin 1865, à 5 heures de l'après-midi, au No 118 de la rue de la Douane, entre les rues Royale et Bourbon, Un coffre-fort en bon état, convenable pour un bureau ou un magasin. Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 7 juin—

Marchandises sèches, Articles de fantaisie, linge fait et chapeaux. PAR E. ROGER & CO OCTAVE DEJAN, encanteur. JEUDI, huit courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée. Un assortiment de marchandises sèches et articles de fantaisie. Du linge fait. —Et— 500 lots chapeaux pour hommes et enfants. Conditions, comptant. 6 juin

Meubles. Meubles. PAR McCERREN & LANDRY. JEUDI, 8 juin, à onze heures, il sera vendu dans leur salle d'encan, [illegible] Des meubles tels que bois de lit, toilettes, chaises, tables, armoires, [illegible] buffets, porte chapeaux, [illegible] matelas, etc., etc. Conditions—comptant en greenbacks. 6 juin

Vente sans réserve à l'encan.—Vingt quarts pipes vieille eau-de-vie cognac extra. PAR WM. P. VINCENT, encanteur. VENDREDI, 9 du courant, à midi, il sera vendu au magasin de MM. J. et J. Tardos, rue de la Vieille Levée— 20 quarts pipes eau-de-vie cognac extra, importée par eux-mêmes en 1858. Vente pour cause des consignations. Conditions—comptant en billets du trésor. 6 juin

Propriété améliorée dans le Premier District. PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur, Bureau No 20 rue Carondelet. SAMEDI, le 10 de juin, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre les rues Canal et Douane— Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, [illegible]. Conditions—Comptant en billets du trésor des Etats-Unis. Acte de vente par devant S. Magner, notaire public, aux frais des acquéreurs.

AVIS. Banque de la Nouvelle-Orléans. Nlle-Orléans, 29 mai 1865. LES soussignés ayant été dûment nommés Liquidateurs de la Banque de la Nouvelle-Orléans, informent les créanciers et les débiteurs et toutes les personnes intéressées dans les affaires de la dite banque, qu'ils sont disposés à procéder à la liquidation des affaires de la dite Banque [illegible]. (Signé) JNO KIGGIN Jr., GEO W. McCERREN, JAS T. TUCKER, Liquidateurs. 31 mai—

Vêtements et Lingerie A UNE GRANDE REDUCTION. THOS. C. PAYAN, RUE DU CANAL, No 72. VEND en ce moment tout son stock de VETEMENTS DE MODE AU DETAIL à très bas prix. Les acheteurs sont invités à venir en juger eux-mêmes. 11 mai—1m

CHAPELLERIE FRANÇAISE. 60........Rue de Chartres........60 Encoignure Bienville, J. FIQUET. Prévient le public et ses amis en général, qu'il vient de rouvrir son magasin de détail et qu'il tiendra, comme par le passé, des chapeaux de toutes sortes pour hommes et enfants, articles de fantaisie, chapeaux faits sur mesure et au gré des clients. Demande d'un ouvrier chapelier. Demande d'une garnisseuse ou chapelière. J. FIQUET, Encoignure Chartres et Bienville. 11 mai—1m

Bouilloire à vendre. A VENDRE, une bouilloire à double tuyau, de 27 pieds de long, 42 pouces de diamètre, ayant deux tuyaux de 16 pouces. Elle ne sert que depuis quatre mois. S'adresser à T. DUPRE & Co, rue de la Vieille Levée No 89, N. O. 31 mai—4

A. Sturzenegger & Co. ONT transporté leur bureau du No 18 rue de Chartres au No 45 rue de la Vieille Levée. 11 mai—1m

MAISON A LOUER.—Une jolie maison à louer, située à l'encoignure Derbigny et Ste Anne. S'adresser à L. S. FOTHIER, 63, rue Vieille Levée. 14 mai—

A LOUER. Deux maisons neuves, situées rues Kerlerec entre Villeré et Plauché. S'adresser rue Tremé No 279, entre Bayou et Quartier. 3 juin—3

Emprunt 7-30 des Etats-Unis, Convertibles en bons 5-20 portant intérêt en or. Le soussigné ayant reçu L'AGENCE LOCALE pour la vente de l'Emprunt 7-30 des Etats Unis, annonce au public QU'IL EST PRET A RECEVOIR DES SOUSCRIPTEURS. LES BONS SONT LIVRES IMMEDIATEMENT AUX SOUSCRIPTIONS. J. M. G. PARKER & Co., Rue Gravier, No 136, Nlle Orléans. 30 mai—1m

AVIS. A VENDRE UN RESTAURANT bien achalandé dans un bon quartier. S'adresser à l'encoignure Dumaine et Royale No 207.

Le Dr A. CAPDEVIELLE DONNE des consultations de neuf à dix heures du matin, à l'Hôpital de la rue du Cirque, et de deux à trois heures de l'après-midi à son cabinet, rue Chartres, No 191. 3 mai—1m

MALADIES. Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE. TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, dartres, boutons et taches syphilitiques, &c., sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr. F. VERGE. [illegible]

Entrepot de Tapis, No 19.... Rue de Chartres.... No 19 [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Vente par Hoffman & Marks.
Grande vente, sans réserve, de 550 lots de marchandises sèches étrangères et du pays,—200 lots d'étoffes blanches—150 lots de vêtements,—40 douzaines chapeaux—chemises, chemises de toile, chemises de voyage, etc. PAR HOFFMAN & MARKS, [illegible], encanteur, Bureau, rue de Chartres, No 38. MERCREDI 7 courant, à dix heures du matin, il sera vendu, dans leur salle d'encan, rue de Chartres, No 38: [illegible]

Meubles Meubles PAR S. GUINAULT, encanteur. Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse. [illegible]

Succession de Tranquille Bachelier PAR S. GUINAULT, encanteur. [illegible]

VENTE POUR LIQUIDATION. Bois à brûler, mulets et charrettes PAR S. GUINAULT, encanteur. [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Jean Lamothe vs [illegible] Lamarque. DEUXIEME COUR DE DISTRICT [illegible]

AVIS JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans [illegible]

CONFISERIE DE L'OPERA,

Rue Toulouse et Bourbon,
J. HIMBERT.
Spécialité de pâtisserie, de confiserie, de glaces et de sorbets.
On trouvera constamment dans cet établissement un choix très varié de GLACES: Au chocolat, A la vanille, A la fraise, [illegible], Macédoine de fruits, BISCUITS et SORBETS [illegible]. Le public y trouvera [illegible]. Comme toujours et depuis [illegible] cette maison, il y aura un choix de PATISSERIES [illegible]. Commandes en ville [illegible] Ambigus. GLACES [illegible] SODA [illegible] BISCUITS [illegible]. 11 mai—1m

Confiserie et Restaurant de Richelieu.
PROSPER LEVY.
174........Rue du Canal........174
Entre Baronne et Philippa, NOUVELLE ORLEANS.
OUVERTURE de ce magnifique établissement le JEUDI HUIT JUIN PROCHAIN. Le salon du rez-de-chaussée sera spécialement affecté aux dames qui y trouveront, à toute heure, toutes sortes de rafraîchissements tels que, chocolat glacé, crème à la glace, limonades glacées, sorbets, café, chocolat, etc., et de plus un RESTAURANT REGULIER SERVI A L'INSTAR DES GRANDS ETABLISSEMENTS DE PARIS. Restaurant pour messieurs au premier étage. On y trouvera toujours tout ce que le marché peut offrir en fait de PRIMEUR ET DE NOUVEAUTE ALIMENTAIRES. Vins et liqueurs spécialement importés pour la maison. Pension par mois, par semaine ou au cachet à des prix très modérés. Commandes pour noces, soirées et parties. La galerie, brillamment éclairée sera mise tous les soirs à la disposition du public. La maison rue du Canal No 133 continuera comme par le passé. 30 mai—1m

Machines à coudre de Grover & Baker.
AIGUILLES ET SOIE A des prix réduits.
AYANT ouvert un magasin pour la vente de machines à coudre, au No 131 de la rue Royale près de la rue Toulouse, je suis prêt à en vendre [illegible]. Je vends également les véritables aiguilles et soie de l'excellente sorte pour les machines à coudre et pour les tailleurs. ARTHUR F. PEYROUX, Rue Royale, No 131. Réparation de toute espèce de machines à coudre.

Avis au public et aux contribuables [illegible]